



Appel à candidature LE GIER FAIT SON FESTIVAL DES CANNES

Appel à candidature à destination des structures d'hébergement pour la réalisation de courts métrages de fiction

Date de lancement de l'appel à projet : 2 Décembre 2019/Juin 2020

Date limite des dépôts des dossiers : 5 Octobre 2020

Date d'annonce des résultats : Octobre 2020

Date de début de projets Novembre 2020





1. Contexte, périmètre et objectifs de l'Appel à projet

1.1. Contexte

Dans le cadre de la filière gérontologique du Gier, un groupe de travail s'est constitué depuis novembre 2015 pour répondre à la problématique de ruptures du parcours de la personne présentant des troubles de mémoire.

Les professionnels du territoire font le constat que l'entrée en établissement reste délicate, les familles et les personnes concernées ne sont pas toujours prêtes à ce changement même si de nombreux dossiers sont parfois déposés dans plusieurs structures.

La prise de décision pour l'entrée en établissement est difficile car il y a une forte culpabilité à placer un proche dans une structure. La famille se sent aussi coupable face à un proche qui est dans le déni par rapport à sa santé et qui refuse l'entrée en établissement. La famille se trouve alors en difficulté face aux conflits que la situation entraîne. Les familles très présentes entravent parfois la démarche d'entrée en établissement.

Ainsi, un travail est initié sur la représentation des établissements pour la personne âgée et ses proches. Bien souvent, ces structures véhiculent une image négative car elles représentent le dernier lieu de vie, un lieu assimilé à une « prison » et évoquant le décès.

L'image est si négative que le réflexe commun est... de ne pas y penser. Surtout pour sa propre famille. Pire, de promettre que l'on ne recourra jamais à une telle démarche ! L'ensemble de ces constats nous a amené à porter un projet reposant sur différentes actions visant à permettre un meilleur accompagnement pour l'entrée en établissement des personnes âgées.

1.2. Description générale du projet

L'évènement « le Gier fait son festival des cannes » a été inauguré pour la première fois le 23 mai 2019. Ce festival a pour but de valoriser les structures d'hébergement pour personne âgée en mettant en avant les résidents, personnels et familles.

« Le Gier fait son festival des cannes » a ainsi vocation à mettre « en compétition » des courts métrages en projection sur grand écran, devant public et jury. Les courts-métrages retenus pour la remise des récompenses sont répartis entre 4 catégories :

La canne « d'or » du patron = le 1^{er} prix du meilleur court-métrage

Canne de l'Ingénieur = Meilleur scénario

Canne de l'Ouvrier = Meilleur(s) acteur(s)

Canne du Peuple = Prix du public

1.3. Objectifs opérationnels

- Combattre les idées reçues sur les maisons de retraite avec une action innovante
- Promouvoir la qualité de vie en établissement
- Favoriser une meilleure connaissance des établissements pour personnes âgées
- Favoriser l'accès des proches aidants aux structures de soutien
- Favoriser la mobilisation des professionnels du territoire pour répondre aux ruptures de parcours.



1.4. Champs de l'appel à projet

Un des films de la 1ère édition a été sélectionné à un festival international. Le projet dans sa globalité a été inscrit et retenu aux défis d'or remis défi autonomie en Novembre 2019 ainsi qu'aux anim'awards du congrès du Groupement National des animateurs en Gérontologie.

Fort du succès de la 1ère édition et de l'intérêt suscité sur d'autres communes, la filière gérontologique du Gier souhaite ouvrir la participation au festival à l'ensemble du département.

L'objectif est de mobiliser, encourager les structures via les filières gérontologiques à valoriser les métiers, les acteurs de l'hébergement de personne âgée sur un projet novateur et positif.

L'action : réaliser un court métrage fiction d'une durée approximative de 5 à 10 minutes maximum sur la thématique **RENCONTRE(S)**.

Le type de film :

Le film devra être une fiction dont les acteurs seront les résidents.

Lieu du festival 2022 :

Cinéma Veo Grand lumière à Saint Chamond.

La participation n'engage aucun frais pour les établissements. Le projet est porté par la filière gérontologique de la vallée du Gier.

2. Modalités de l'Appel

L'appel à projet est transmis via les filières du Département Loire à savoir les filières de St Etienne, Ondaine Haute Loire Nord Est, Roanne, Forez et Gier.

2.1. Eligibilité des candidats

Candidats éligibles :

Toutes structures d'hébergement accueillant des personnes âgées.

Les acteurs doivent être les personnes de la structure (résidents, personnels, familles...). Vous avez la possibilité d'associer d'autres partenaires (centres sociaux, écoles, commerces...) en fonction de votre synopsis.

Vous avez également la possibilité de mutualiser plusieurs structures (3 maximum) pour participer. Il devra y avoir un seul porteur identifié, les autres structures seront les partenaires. Dans tous les cas la durée du court métrage ne dépassera pas 10 minutes.

IMPORTANT : L'établissement porteur aura la responsabilité de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de faciliter l'organisation du tournage :

- identification des lieux de tournage
- transfert des résidents sur les EHPAD partenaires en cas d'ateliers ou tournages
- préparation en amont d'éventuels accessoires, costumes, décors.



2.2. Eligibilité des dossiers

Les dossiers qui ne se conforment pas aux modalités de soumission décrites dans le présent appel à candidature ne pourront pas être retenus.

Par ailleurs, en référence aux éléments exigés dans le présent document, ne seront pas recevables :

- Les projets soumis hors délais (reçus sur lefestivaldescannes@outlook.fr, au-delà du 5 Octobre 2020 minuit), incomplets et/ou ne respectant pas le format requis (cf. dossier de candidature) ;
- Les projets n'entrant pas dans le champ de l'appel à projet, ne répondant pas à la thématique du présent règlement.

Un accusé de réception sera envoyé à réception du dossier. La filière du Gier s'assurera de la recevabilité et de la conformité des dossiers. Seuls les dossiers éligibles seront évalués par le comité d'évaluation.

3. Dossier de candidature

Le dossier du candidat devra comprendre, en un seul document au format Word, libellé de la manière suivante « **Festival des cannes_Nom du porteur_nom du film** » :

- le formulaire de candidature en utilisant le modèle mis à disposition, et signé par le directeur de l'unité porteuse ;
- le pitch
- le synopsis d'une page maximum
- la lettre d'engagement du porteur de projet. Cette lettre doit exprimer la volonté de participer au projet dans son ensemble à savoir la participation aux réunions de préparation, aux ateliers, aux tournages et à la diffusion des films.

3.1. Dépôt des dossiers

Le dossier sera transmis à cette adresse : lefestivaldescannes@outlook.fr

L'objet du message électronique devra comporter la mention « **Appel à candidature_festival des cannes_ Nom du porteur_Nom du film** ».

3.2. Comité de sélection

Le comité de sélection des projets déposés sera composé de professionnels de l'audiovisuel (télévisions locales), professionnels du cinéma (acteurs), professionnels du Département, professionnels du champ médico-social.

Le comité de sélection se réunira afin de sélectionner 2 projets par filière répondant aux critères définis dans le présent appel à projet, pour un total de 10 projets.

En cas de réception d'un seul dossier ou de non participation d'une filière, le comité sélectionnera le ou les meilleurs synopsis sur les autres filières.



Le porteur du projet pourra solliciter la filière du Gier ou l'association le festival des cannes pour toute question portant sur le règlement, les objectifs et/ou le déroulement de l'appel à candidature aux mails suivants : assistantfiliere@hopitaldugier.fr / lefestivaldescannes@outlook.fr

Pendant la période d'étude des dossiers déposés, le comité de sélection pourra adresser des demandes de précisions au porteur sur sa proposition de projet. Ces demandes de précisions ne remettent pas en cause les délais d'instruction.

3.3. Réponse aux candidats

La décision du comité de sélection, qu'elle aboutisse ou non est transmise au porteur du projet à l'issue de la phase d'analyse des projets la semaine du 13 avril 2020.

4. Calendrier

Ouverture de l'appel à candidature	Juillet 2020
Date limite de réception des projets assistantfiliere@hopitaldugier.fr	5 octobre 2020
Sélection des dossiers	Semaine Octobre 2020
Information sur les suites données aux propositions	Semaine Octobre 2020
Réunion de lancement	Novembre/Décembre 2020

4.1. Caractéristiques obligatoires des projets présentés

L'établissement ou le groupe d'établissements devra présenter un pitch de 2 ou 3 lignes et un synopsis d'une page (explications cf annexe) pour la réalisation d'un court métrage de 10 minutes maximum.

4.2. La réalisation

L'équipe *les films pour demain* sous la houlette du chargé de mission Philippe Crozier sera en charge de la réalisation des films.

-A la suite de la sélection les établissements seront sensibilisés à la démarche lors de la réunion de lancement. Il est important que tous les EHPAD choisis soient présents. Dans chaque structure 2 référents devront être désignés. Ils auront pour missions :

- d'être les contacts privilégiés pour toutes demandes du COPIL d'organisation, de l'équipe de réalisation...
- d'être garants de l'organisation et de la logistique des ateliers d'écriture, des tournages...
- d'être présents à toutes les réunions d'avancement du projet (un planning sera établi)



A noter que la communication du projet à destination de vos résidents, personnels, familles sera primordiale pour la réussite du projet.

4.3. Les ateliers

Des ateliers pratiques autour du cinéma et de l'audiovisuel, animés par *l'équipe les films pour demain* seront organisés dans chaque EHPAD. Ils comprendront :

- L'écriture du scénario
- Le temps de la préparation : Choix des lieux de tournage, des costumes...
- Les répétitions : Choix des acteurs
- Le temps du tournage : Mise en place de l'équipe de tournage.
- Le montage étant complexe et très technique, il sera réalisé par les équipes « les films pour demain », mais en lien avec les résidents et animateurs.

Les ateliers et tournages se feront en demi-journées. Un calendrier sera fixé conjointement avec le réalisateur et l'établissement.

IMPORTANT :

Il sera essentiel pour le bon déroulement des films de préparer en amont du jour des tournages les moyens et matériels nécessaires au film (accessoires, costumes...) ainsi que les acteurs (résidents, personnels...)

4.4. Droit à l'image

La participation implique le consentement à la reproduction graphique, photographique et vidéo des œuvres réalisées, dans toute publication ou support à caractère promotionnel du festival et sur tout support diffusé par la filière gérontologique du Gier pour assurer la communication de ses activités.

Vous trouverez dans les pièces de l'appel à participation une autorisation de filmer à faire signer à tous les participants du court métrage.

5. Action finale du projet : Le festival des cannes

La diffusion de l'ensemble des films sera organisée lors du festival des cannes en Mai 2022, les « meilleurs » supports vidéo seront sélectionnés par un jury composé de représentants d'utilisateurs, de structures d'aide à domicile, des financeurs, de professionnels artistiques récompensant l'investissement des établissements par différents prix.

Une invitation sera faite à l'ensemble des EHPADS participants pour assister à la cérémonie.

Pour toute structure d'hébergement pour personne âgée intéressée par ce projet, merci de transmettre les documents suivants avant **le 5 Octobre 2020** à l'adresse mail suivante : lefestivaldescannes@outlook.fr :

- la fiche de candidature renseignée ;
- la lettre d'engagement ;
- Le pitch et le synopsis (1 page)



ANNEXE : Guide Synopsis

Dans le cadre de l'appel à candidature, il est nécessaire de faire parvenir les deux éléments suivants :

1) Le pitch

Cette étape est simplement ce qui vous pousse à vouloir écrire un scénario ou raconter une histoire. Cette étape se résume à écrire en **2 ou 3 lignes** l'idée ou le concept principal de votre histoire.

Exemple :

Jean est bloqué sur une île déserte depuis plusieurs années. Après plusieurs mois de construction, son radeau est prêt. Aujourd'hui sera le jour où il réussira à passer la barrière de vagues qui l'empêche de fuir ou bien ce sera le dernier jour de sa vie. Alors qu'il s'apprête à prendre la mer, un homme apparaît sur la plage...

Un bon pitch donne envie de lire le synopsis

2) Le synopsis

Il s'agit de développer l'idée du pitch.

Un texte qui présente l'histoire dans sa globalité avec les personnages mais sans rentrer dans les détails, **c'est à dire toute l'histoire résumée en une page maximum**, le tout, écrit au présent. Ce document est important. Le synopsis doit refléter parfaitement **l'histoire, l'esprit, le ton, etc...**